



AVIS PUBLIC

DEPOT DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE POUR L'ANNÉE 2017 3^e année du Rôle triennal 2015-2016-2017

Avis est par la présente donné que le rôle triennal d'évaluation foncière pour le troisième exercice du rôle triennal 2015-2016-2017 de la Ville de Huntingdon a été déposé, et que toute personne peut en prendre connaissance à l'hôtel de Ville de Huntingdon durant les heures régulières de bureau.

Conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la Loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne qui a un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de cette loi, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de l'article 174.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- ✓ Être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la loi, ou au cours de l'exercice suivant ;
- ✓ Être déposée ou y être envoyée par courrier recommandé à l'endroit suivant : **MRC le Haut Saint-Laurent, 10, rue King, suite 400, Huntingdon (Québec), J0S 1H0 (Tél :450-264-5411).**
- ✓ Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué ;
- ✓ Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement 99-97 de la MRC le Haut Saint-Laurent et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné à Huntingdon, ce 20 octobre 2016.

PUBLIC NOTICE

FILING OF THE ASSESSMENT ROLL FOR THE YEAR 2017 Third fiscal year of the Triennial roll 2015-2016-2017

Notice is hereby given that the assessment roll for the third year of the triennial roll 2015-2016-2017 of the Town of Huntingdon was filed and that anyone can consult it at Huntingdon Town Hall during regular office hours.

Pursuant to section 74.1 of the Act respecting municipal taxation, notice is also given that any person who has an interest in this effect may file with respect to this role, an application for review under Section 1 chapter X of the Act, on the grounds that the appraiser has not made a change that should be made under section 174.

To be acceptable, such a request must meet the following conditions:

- ✓ Be filed during the fiscal year in which an event justifying a change in the role under the Act, or in the following year;
- ✓ Be registered or be sent by registered mail to the following location: **MRC le Haut St-Laurent, 10 King Street, Suite 400, Huntingdon (Quebec), J0S 1H0 (Tel :450-264-5411).**
- ✓ Be made on the form prescribed for this purpose and available at the location indicated above;
- ✓ Be accompanied by the fee determined in By-law 99-97 of the Haut Saint-Laurent MRC and applicable to the assessment unit concerned in this request.

Given in Huntingdon, this October 20, 2016.

Denyse Jeanneau
Greffière / Municipal Clerk



Certificat de Publication

Je, Denyse Jeanneau, greffière de la Ville de Huntingdon certifie avoir publié l'avis public concernant le dépôt de la 3^e année du rôle triennal d'évaluation foncière pour les années 2015-2016-2017 de la Ville de Huntingdon.

Cet avis a fait l'objet d'une parution en affichant une copie à l'Hôtel de Ville de Huntingdon le 20 octobre 2016 et une parution dans le Huntingdon Gazette (Vol. 9, No. 7) le 20^e jour d'octobre 2016.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 20^e jour d'octobre 2016.

Denyse Jeanneau, greffière